

Département
de l'Ain.

Gex, le 10 juillet 1831.

Arrondissement
de Gex.

3^e Bureau.

N^o 1812 au départ.

Réponses à la Lettre
N^o 1231.

Objet :

Comptabilité
communale.

envoyé le 16 Juillet
N^o 1831.

2 pièces jointes

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Gex,

A Monsieur le Préfet du département de l'Ain.

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de vous envoyer le procès verbal
qui a été dressé par Mr le maire de Léaz et le sieur
Bulliot, fondeur à Carouge, constatant qu'il est dû à ce
dernier, pour la cloche qu'il a fournie à la dite Commune
et dont le placement vient d'avoir lieu, une somme de
414 f 75^{cs}, y compris la matière neuve qui a été ajoutée
à celle de la cloche cassée.

Je vous prie de vouloir bien autoriser le
paiement des 207 f 40^{cs} qui forment la moitié de cette
somme et qui sont exigibles de suite, conformément aux
conventions que vous avez approuvées le 24 mai dernier et
que je joins à la présente.

Agreant, je vous prie, Monsieur le Préfet,
l'assurance de ma considération distinguée

Off d'Alger

17 Août 1831.

Paris) coll. 1831

N^o. 1874

Autorisation de paiement
De 207 L^s. 44 pour moitié du
prix de livraison d'une cloche
changée

2 pièces) Notes
Approuvées

Gué
11 août 1831

M^r le Sous-Préfet Le Préfet
De la Cloche fournie à la Commune
De Fies en remplacement de l'ancienne
qui était en bois, Devant, aux
termes des Conventions que vous
venez de me produire, verser
de suite après la livraison, la
moitié de la somme à lui due
pour cet objet, et le Certificat
de M^r le Maire qui était joint
à votre envoi, justifiant la
livraison de la Cloche dont
il s'agit, dont le poids est de
358 Kilogrammes, tandis que l'ancienne
n'a été reconnue que 325 Kilog^{ms},
j'autorise, Conformément au compte
arrêté entre le Maire et le Préfet,
qu'il soit payé à ce dernier, sur
les fonds libres de la Commune de
Fies, la somme de 207 L^s. 44 pour
moitié de la dépense à la quelle a
donné lieu la main-d'œuvre, le prix
des 12 Kilogrammes formant la
différence du poids et le droit du
1/10^e sur le poids de la vieille
cloche, ainsi que le passage des deux
cloches.

Je vous renvoie le Certificat de
réception délivré par le Maire pour
être joint au mandant de paiement,
ainsi que les Conventions qui contiennent
les conditions du marché fait avec
M^r Bullivier Préfet.

Recevez &c.

C. D.